



PROGRAMME DETAILLÉ DES FORMATIONS 2021

N° de déclaration d'activité : 11 75 39292 75

Sommaire

1.	Calendrier des formations dispensées par AEC en 2021	2
2.	Organisation des formations et impact de la crise sanitaire	3
3.	Programmes des formations et modalités d'inscription	4
	F1 Les principes de comptabilité et les enjeux patrimoniaux des concessions de distribution publique d'électricité	5
	F2 La comptabilité patrimoniale des concessions de distribution publique de gaz	7
	F5 Les contraintes électriques sur les réseaux et les conditions de raccordement des nouveaux usages	9
	F7 Investissement et schéma directeur	12

1. Calendrier des formations dispensées par AEC en 2021

AEC se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.



Calendrier des formations 2021

SESSION JUIN		SESSION NOVEMBRE	
MA	1	LU	1
ME	2	MA	2
JE	3	ME	3
VE	4	JE	4
SA	5	VE	5
DI	6	SA	6
LU	7	DI	7
MA	8	LU	8
ME	9	MA	9
JE	10	ME	10
VE	11	JE	11
SA	12	VE	12
DI	13	SA	13
LU	14	DI	14
MA F1 - Comptabilité patrimoniale (Electricité)	15	LU	15
ME F2 - Comptabilité patrimoniale (Gaz)	16	MA F1 - Comptabilité patrimoniale (Electricité)	16
JE	17	ME F2 - Comptabilité patrimoniale (Gaz)	17
VE	18	JE	18
SA	19	VE	19
DI	20	SA	20
LU	21	DI	21
MA F5 - Raccordements et contraintes sur les réseaux	22	LU	22
ME F7 - Investissement et schéma directeur	23	MA F5 - Raccordements et contraintes sur les réseaux	23
JE	24	ME F7 - Investissement et schéma directeur	24
VE	25	JE	25
SA	26	VE	26
DI	27	SA	27
LU	28	DI	28
MA	29	LU	29
ME	30	MA	30
JUIN		NOVEMBRE	

2. Organisation des formations et impact de la crise sanitaire

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions gouvernementales en vigueur, les formations proposées se dérouleront en distanciel pour les sessions de 2021, avec un nombre de stagiaires limité à 8 pour favoriser la qualité des échanges avec le formateur.

Les stagiaires et leur direction seront prévenus suffisamment en amont des sessions si d'autres dispositions étaient prises (en accord avec la situation sanitaire) permettant un retour à la formation en présentiel.

3. Programmes des formations et modalités d'inscription

Pour toute inscription, merci de remplir le formulaire de convention (une convention par collectivité et par formation quel que soit le nombre d'inscrits, à envoyer à l'adresse suivante : contact@aeconseil.fr)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter AEC par mail : contact@aeconseil.fr en précisant dans l'objet « Formations AEC... »

Toute inscription sera OBLIGATOIREMENT confirmée par AEC.

Les principes de comptabilité et les enjeux patrimoniaux des concessions de distribution publique d'électricité

Dates et lieu de la formation

Deux sessions au choix :

- 15 juin 2021
- 16 novembre 2021
- En Visioconférence (avec un nombre de stagiaires limité à 8, afin de favoriser les échanges avec le formateur)

Horaires et tarif de la formation

- 1 jour (7 heures) : Horaires : 9h00-12h30 et 14h00-17h30.
- 800,00 € par stagiaire (formation non assujettie à TVA)

Objectifs de la formation

- Fournir les bases de technique comptable nécessaires à la bonne compréhension des données transmises par le concessionnaire ;
- Faire la part des dispositions réglementaires, contractuelles, et des choix de gestion qui relèvent du concessionnaire ;
- Exposer, sur la base des études réalisées par A-E-C, les « points de vigilance » méritant un suivi particulier.

Public visé

- Responsables des autorités concédantes de la distribution d'énergie (directeurs, agents chargés de contrôle...)

Animateur

- Consultant A-E-C (Audit Expertise Conseil)

Nombre de participants par séance

- 8 participants au maximum
- AEC se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

F1

Les principes de comptabilité et les enjeux patrimoniaux des concessions de distribution publique d'électricité (1 jour)

Les illustrations et cas pratiques seront développés au fil de la formation de façon à illustrer les principes présentés, et en fonction des demandes particulières.

- **Les spécificités comptables de l'économie concessionnaire**
 - Notions générales de la comptabilité du concessionnaire
 - Périmètre des ouvrages concédés
 - Spécificités de l'économie concessionnaire
- **L'inscription des biens concédés à l'actif du bilan du concessionnaire**
 - Les immobilisations en concession
 - Les origines de financement des ouvrages
 - Les méthodes de valorisation des ouvrages
 - L'amortissement
 - La fiabilité de l'inventaire comptable
- **Les provisions pour renouvellement**
 - La valeur de remplacement
 - Les modalités de calcul des provisions pour renouvellement
 - Les enjeux du renouvellement des ouvrages
- **Droits du concédant et enjeux de fin de contrat**
 - Les dispositions contractuelles de fin de contrat
 - Calcul des droits du concédant avec cas pratiques
 - Calcul des dettes et créances réciproques avec cas pratiques
 - VRG et impact sur les droits du concédant
- **Les modifications des règles et principes comptables survenues au cours des dernières années et leurs impacts sur la comptabilité de la concession**
 - L'allongement des durées de vie comptable des ouvrages
 - La modification des modalités de calcul de la dotation aux provisions
 - La prolongation de durée de vie des ouvrages (PDV) avec cas pratiques
 - La localisation comptable des ouvrages dans le cadre du projet ADELE
 - Zoom spécifique sur la localisation des colonnes montantes et l'intégration en masse des colonnes au titre de la loi ELAN
- **Lecture critique du compte d'exploitation de la concession**
 - Enjeux et obligations
 - Représentativité des « éléments financiers » indiqués dans les CRAC avec cas pratiques
- **Synthèse et conclusion**

La comptabilité patrimoniale des concessions de distribution publique de gaz (1 jour)

Dates et lieu de la formation

Deux sessions au choix :

- 16 juin 2021
- 17 novembre 2021
- En Visioconférence (avec un nombre de stagiaires limité à 8, afin de favoriser les échanges avec le formateur)

Horaires et tarif de la formation

- 1 jour (7 heures) - Horaires : 9h00-12h30 et 14h00-17h30
- 800,00 € par stagiaire (formation non assujettie à TVA)

Objectifs de la formation

- Fournir les bases de technique comptable nécessaires à la bonne compréhension des données transmises par les concessionnaires
- Faire la part des dispositions réglementaires, contractuelles, et des choix de gestion qui relèvent des délégataires
- Exposer, sur la base des études réalisées par A-E-C, les "points de vigilance" méritant un suivi particulier

Public visé

- Responsables des autorités concédantes de la distribution d'énergie (directeurs, agents chargés de contrôle...)

Animateur

- Consultant A-E-C (Audit Expertise Conseil)

Nombre de participants par séance

- 8 participants au maximum
- AEC se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

F2

La comptabilité patrimoniale des concessions de distribution publique de gaz

(1 jour)

Les illustrations et cas pratiques seront développés au fil de la formation de façon à illustrer les principes présentés et en fonction des demandes particulières.

- **Eléments de contexte et spécificités des distributions publiques de gaz**
 - Les distributions publiques réalisées dans le cadre du monopôle instauré par la loi de nationalisation du 8 avril 1946
 - Les distributions publiques accordées au terme d'une procédure de mise en concurrence des opérateurs régie par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993
 - La diversité des gaz combustibles distribués
 - Le cadre comptable et les mécanismes de régulation applicable à la distribution de gaz
 - La tarification de la distribution selon le contexte d'organisation du service
 - Les spécificités et niveau de définition des biens du service
- **Eléments de gestion du patrimoine concédé**
 - Définition des termes
 - Le patrimoine concédé type et définition des catégories d'ouvrages
 - Entrée et sortie des biens dans les états d'inventaire
 - Biens nécessaires à la réalisation du service public de distribution de gaz
 - Les indicateurs de suivi de la gestion comptable du patrimoine (notion d'inventaire contradictoire, les valeurs singulières, la mesure de la cohérence...)
- **Eléments relatifs à la vie du patrimoine concédé**
 - L'amortissement de dépréciation / valeur d'actif net
 - L'amortissement de caducité
 - Les amortissements et la fin de contrat
 - Le compte "droits du concédant"
 - Les provisions pour renouvellement
 - Les restitutions fournies aux collectivités par les délégataires
- **Approche économique et compte d'exploitation**
 - Enjeux
 - Appréciation des termes significatifs
 - Charges calculées / charges comptées forfaitairement
 - Compte d'exploitation et compte de régulation
- **Conclusions**
 - L'intérêt des parties contractantes
 - Les risques
 - Les points de vigilance selon le contexte des délégations de service

Les contraintes électriques sur les réseaux et les conditions de raccordement des nouveaux usages

Dates et lieu de la formation

Deux sessions au choix :

- 22 juin 2021 (complet depuis le 28 mars, pour tout renseignement envoyer un message à contact@aeconseil.fr)
- 23 novembre 2021 (places disponibles au 30 mars 2021)
- En Visioconférence (avec un nombre de stagiaires limité à 8, afin de favoriser les échanges avec le formateur)

Horaires et tarif de la formation

- 1 jour (7 heures) - Horaires : 9h00-12h30 et 14h00-17h30
- 800,00 € par stagiaire (formation non assujettie à TVA)

Objectifs de la formation

- Améliorer l'identification des clients et départs mal alimentés
- Présenter les limites du modèle au regard du décret qualité, ainsi que les évolutions du modèle prévues par Enedis
- Connaître les conditions d'utilisation de données issues de compteurs communicants et dimensionner les éventuels besoins en mesures sur le réseau
- Développer les arguments de la collectivité pour les conférences FACE
- Maîtriser les caractéristiques techniques des calculs notamment pour les reprendre dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage
- Savoir répondre à la sollicitation des maires lors de l'instruction des certificats de l'urbanisme
- Être à jour sur les barèmes de raccordement en vigueur
- Maîtriser les différentes composantes du raccordement
- Avoir une base d'analyse des devis établis par le concessionnaire

Livrables en fin de formation

- Supports de présentation ; études de cas
- Modèle de calcul des clients et départs mal alimentés, intégrant une extrapolation comblant les limites du calcul ENEDIS

Public visé

- Techniciens et ingénieurs de collectivités autorités organisatrices de distribution publique d'énergie

Animateur

- Consultant A-E-C (Audit Expertise Conseil)

Nombre de participants par séance

- 8 participants au maximum
- AEC se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

Les contraintes électriques sur les réseaux et les conditions de raccordement des nouveaux usages (1 jour)

1. Les contraintes électriques

- **Présentation du réseau et des contraintes électriques**
 - Description du réseau de distribution (et de transport)
 - Présentation des contraintes de puissance
 - Présentation des contraintes de tension
 - Puissance transitée et capacité de transit
 - Dimensionnement des ouvrages de distribution
 - Le décret qualité et définition de clients et départs mal alimentés

- **Méthode de détermination des charges sur le réseau**
 - Utilisation de la norme C14-100
 - Mesure des flux d'énergie au poste source
 - Description des données clientèles d'entrée
 - Modèle actuel d'Enedis
 - Méthode de calcul de la puissance de pointe
 - Ouverture sur l'intérêt de Linky

- **Présentation du plan de tension**
 - Présentation générale du plan de tension et des réglages aux postes
 - Modalités relatives aux producteurs
 - Etude de cas et présentation des études de contraintes électriques
 - Impact et limite du modèle de calcul établi depuis 2010
 - Méthode de l'interclassement départemental

- **Détermination des contraintes de tension et limites**
 - Evolution du calcul par ENEDIS depuis 2010 et impact par item
 - Limite du modèle et critique de la méthode d'interclassement par département
 - Problématique de l'intégration des limitations de réglage de tension induites par les producteurs
 - Cas des surtensions
 - Pratiques à mettre en œuvre pour les AODE dans le cadre du FACE

2. Le suivi des demandes de raccordements

- **Rappel du contexte juridique et réglementaire**
 - La loi SRU/UH (Solidarité et Renouvellement Urbains / Urbanisme et Habitat)
 - Les barèmes en vigueur et leur montée en version
 - Mise en place du taux de réfaction
 - Les faits marquants et l'évolution du barème de raccordement

- **Le référentiel technique posé par ENEDIS**
 - Eléments techniques posés par ENEDIS impactant la solution de référence
 - Cas des sites HTA
 - Cas des sites BT
 - Cas des producteurs
 - Modalités relatives aux consommateurs
 - Modalités relatives aux producteurs
 - Présentation des S3REnR

- **Les différents paramètres pris en compte dans les demandes de raccordement**
 - Description de la frontière intra et extra assiette de l'opération
 - Définition des différents composants d'un raccordement
 - Les opérations de raccordement de référence (ORR)
 - Les éléments déterminants dans les devis du concessionnaire

- **Les différents contributeurs dans une affaire de raccordement**
 - Répartition des contributions relatives à l'extension et au branchement
 - La prise en charge des extensions dans les domaines publics par les communes
 - Les différents cas de dérogations
 - Point sur la différenciation entre "extension - adaptation – renforcement"

- **Etudes des cas de figure**
 - Raccordement BT et HTA avec extension, avec création de poste
 - Raccordement avec création de canalisations en parallèle à des canalisations existantes
 - Raccordement nécessitant du renforcement en zone rurale et en zone urbaine (répartition de la maîtrise d'ouvrage)
 - Présentation des études de contraintes électriques en injection et en soutirage
 - Critique des hypothèses de calcul et analyse de cas de surdimensionnement

- **Immobilisation des ouvrages mis en service**
 - Notion de "contribution" et de "participation" et leur prise en compte dans l'immobilisation en termes d'origine de financement
 - Cas de la Part Couverte par le Tarif
 - Impact sur les droits du concédant et articulation avec le tarif (TURPE)

- **Quel raccordement intelligent ?**
 - Quels apports pour la flexibilité
 - Difficulté pour le dimensionnement du raccordement d'ENEDIS
 - Cas de l'écrêtement de production
 - Cas de l'autoconsommation
 - Exemples et questions ouvertes

Dates et lieu de la formation

Deux sessions au choix :

- 23 juin 2021
- 24 novembre 2021

- En Visioconférence (avec un nombre de stagiaires limité à 8, afin de favoriser les échanges avec le formateur)

Horaires de la formation

- 1 jour (7 heures) - Horaires : 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Montant de la formation (formation non assujettie à TVA)

- 800,00 € par personne

Objectifs de la formation

- Présenter le contexte réglementaire et tarifaire relatif à la planification des investissements ;
- Présenter le détail des ouvrages de la distribution et identifier les points de fragilités endogènes et exogènes ;
- Présenter les principaux indicateurs de pilotage et préciser leur lecture ;
- Présenter les outils d'arbitrage technico-économiques entre maintenance et investissement ;
- Présenter des méthodes de priorisation des opérations à réaliser ;
- Préciser le rôle et les actions des AODE.

Publics visés

- Directeur technique ;
- Agent en charge de la concession de distribution électrique.

Animateurs

- Consultant d'A-E-C (Audit Expertise Conseil)

Nombre de participants par séance

- 8 participants au maximum
- AEC se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

Investissement et schéma directeur (1 Jour)

Les illustrations et cas pratiques seront développés au fil de la formation de façon à illustrer les principes présentés, et en fonction des demandes particulières.

La planification des investissements

- **Le contexte**
 - Présentation du contexte inscrit dans le TURPE ;
 - Présentation du rôle du concessionnaire : de l'identification du besoin nationale à la ventilation des enveloppes au niveau local ;
 - Rôle du concédant en tant que propriétaire des ouvrages et AODE
 - Retour sur les dispositifs type NOME, inventaire FACE, conférence départementale
 - Construction du nouveau modèle de cahier des charges autour du schéma directeur et abandon des provisions pour renouvellement
- **Les ouvrages de la distribution électrique**
 - Présentation détaillée de toutes les typologies d'ouvrage : du poste source au branchement
 - Méthodologie et identification des typologies de biens à renouveler
 - Présentation des risques endogènes, des événements climatiques
 - Identification des fragilités structurelles, relatives aux architectures réseau
- **Les méthodes de pilotages**
 - Liste des données accessibles, leur interprétation et traitement possible
 - Liste des données manquantes, les enjeux relatifs à leur obtention
 - Grille de lecture des indicateurs de qualité de desserte, positionnement d'un territoire
 - Etablissement de priorisation multicritères HTA et BT
 - Méthode de suivi de la gestion patrimoniale
- **Les arbitrages techniques et économiques**
 - Méthode d'un bilan actualisé
 - Présentation des coûts à analyser : CAPEX, OPEX, END, Pertes, ...
 - Quelle valeur au report de l'investissement par de la maintenance ?
 - Présentation d'arbitrage entre OPEX et CAPEX
 - Analyse critique des opérations PDV et des renouvellements de câbles HTA CPI
- **Cas particulier du nouveau modèle de cahier des charges**
 - Etablissement de diagnostic : enjeu des analyses approfondies
 - Définir et négocier un schéma directeur : des objectifs ambitieux et engageants à négocier avec Enedis
 - Définition et suivi des programmes pluriannuels d'investissement
 - Contrôle de la réalisation des travaux et de la fiabilité des informations
 - Retours d'expérience de contrats déjà signés